

Rapport

Mission Internationale d'Enquête

Cameroun

**UN PREMIER OCTOBRE DE TOUS LES DANGERS AU CAMEROUN
ANGLOPHONE : COMME D'HABITUDE ?**

Introduction

Partie I - La question anglophone au Cameroun

1. Bref aperçu historique
2. Musellement de toute contestation civile et politique dans les deux provinces anglophones

Partie II - Usually the first October is the day... (habituellement le 1er octobre est le jour où...)

1. Début des troubles autour du 1er octobre, date d'anniversaire de la réunification du Cameroun
2. Retour sur la répression sanglante des dernières commémorations
3. Intimidations et pressions du pouvoir autour de cette date fatidique
4. Et en 2003, situation à haut risque ?

Conclusions et Recommandations



Rappels historiques

1884

Le Cameroun est un protectorat allemand

1916

Les troupes françaises et anglaises chassent les colonisateurs allemands à la faveur du premier conflit mondial

1er janvier 1960

Accession du Cameroun à l'Indépendance

1er octobre 1961

Après un référendum organisé par l'Organisation des Nations unies, naissance de la République fédérale du Cameroun. La partie la plus occidentale des deux provinces anglophones a demandé et obtenu son rattachement au Nigeria. L'Assemblée Nationale élit Ahmadou Ahidjo, Président de la République

1972

L'Etat Fédéral est transformé en République unie du Cameroun

Novembre 1982

Démission du Président Ahidjo, son successeur est le Président Paul Biya

1990

Année "de la démocratisation et de la liberté". De nombreux partis politiques sont légalisés

12 octobre 1997

Election présidentielle: Paul Biya est réélu pour la quatrième fois (avec 92,5 % des voix)

UN PREMIER OCTOBRE DE TOUS LES DANGERS AU CAMEROUN **ANGLOPHONE : COMME D'HABITUDE ?**

INTRODUCTION

Le présent rapport fait suite à une mission internationale d'enquête de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) qui s'est rendue au Cameroun du 23 août au 1^{er} septembre 2003. La mission avait pour but d'évaluer la situation des droits de l'Homme dans ce pays¹.

Composée de Jean-Bernard Padaré, vice-président de la Ligue tchadienne des droits de l'Homme, organisation membre de la FIDH, et de Benoît Van der Meerschen, coordinateur de la section belge de Défense des Enfants International, la mission s'est notamment² rendue dans les provinces anglophones du Cameroun.

A cette occasion, la mission a rencontré :

- Monsieur John Nfrudi, Président du Social Democratic Front (SDF) ;
- Monsieur Donatus Njong Fonyuy, Maire de la ville de Kumbo ;
- Madame Franka Nzounkekang, Directrice du *Human Rights Defence Group* (HRDG);
- des militants de *l'Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture* (ACAT) ;
- des militants du *Southern Cameroon National Council* (SCNC).

Si, de manière générale, bien des constats qui ont pu être faits à cette occasion par la mission de la FIDH ne diffèrent guère du reste du pays, la province anglophone se distingue cependant par la constance et le caractère répétitif des persécutions dont sont victimes les militants anglophones sécessionnistes.

¹ Un rapport général sur la situation des droits de l'Homme au Cameroun sera diffusé au mois d'octobre. Cette mission avait également reçu un mandat de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT, pour enquêter de façon spécifique sur la situation des défenseurs et la liberté d'association. Un rapport sur ce thème sera également diffusé au mois d'octobre.

² La mission de la FIDH s'est également rendue à Douala, Yaoundé, Maroua, Garoua et Ngaoundere.

PARTIE I - LA QUESTION ANGLOPHONE AU CAMEROUN

1) Bref aperçu historique

Par un traité du 12 juillet 1884, lors du « grand dépeçage » de l'Afrique par les puissances occidentales, le Cameroun est devenu une colonie allemande.

La fin du premier conflit mondial et la défaite allemande ont entraîné pour le Cameroun une brusque redistribution des cartes : le pays est alors passé, via le système de tutelle instauré par la Société des Nations (S.D.N.), sous la dépendance et l'administration respectives de la France et de la Grande-Bretagne, et ce jusqu'à son indépendance le 1^{er} janvier 1960.

Ainsi, par deux mandats du 20 juillet 1922, la SDN avait divisé le Cameroun en deux zones dans un but bien précis : il revenait à ces deux puissances occidentales de préparer les Camerounais à l'autonomie.

Cette "gestion" conjointe par les Français et les Britanniques, pendant plus de 40 années, n'a évidemment pas été sans conséquences sur le développement du pays. Chacune de ces puissances "de tutelle" a, inévitablement, reproduit son modèle de domination coloniale sur la partie du Cameroun qui lui avait été attribuée. Le pays en garde des traces encore aujourd'hui. La coexistence du droit français et du système de "Common law" en est un des exemples.

Mais, déjà avant l'indépendance, la question de l'opposition entre Anglophones et Francophones avait été posée au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ainsi, dans sa résolution 1350 (XIII) du 13 mars 1959, l'Assemblée générale des Nations unies avait demandé l'organisation, sous la surveillance de l'ONU, de plébiscites séparés dans les parties septentrionale et méridionale du Cameroun, toutes deux sous administration Britannique. L'objectif était "de déterminer les aspirations des habitants du territoire au sujet de leur avenir".

Peu de temps après, l'indépendance de la partie francophone du Cameroun était proclamée le 1er janvier 1960.

Une année plus tard, le 11 février 1961, les fameux plébiscites dans les parties anglophones se tenaient. La question posée était la même dans les deux parties : le rattachement au Nigeria ou à la République du Cameroun. Cette question portait déjà en germe un des éléments du lourd contentieux anglophone au Cameroun : on ne laissait aucune possibilité aux anglophones du Cameroun d'accéder à une autonomie totale; seul le choix entre deux regroupements leur étant offert.

Lors de ces plébiscites séparés, une partie du Cameroun britannique, le *Northern Cameroons* opte pour le rattachement à la fédération nigériane, tandis que le *Southern Cameroons* se prononce lui pour le rattachement au Cameroun français. Les résultats étaient donc contrastés mais la République fédérale du Cameroun était née.

Le rattachement de la partie méridionale des provinces anglophones à la République du Cameroun sera concrétisé par une Constitution fédérale adoptée le 1er septembre 1961.

Ce texte se caractérisait cependant par un système très centralisé dans lequel la partie anglophone verra son autonomie se réduire progressivement. La présidence d'Ahmadou Ahidjo ne fera que renforcer cette tendance, le pouvoir central se renforçant progressivement par le biais, notamment, d'un régime autoritaire à parti unique.

Le 20 mai 1972, par initiative présidentielle, un référendum est organisé au Cameroun. Une seule question était posée à la population camerounaise (anglophones et francophones) : "approuvez-vous, dans le but de consolider l'unité nationale et d'accélérer le développement économique, social et culturel de la nation, le projet de Constitution soumis au peuple camerounais par le président de la République fédérale

du Cameroun et instituant une République, une et indivisible, sous la dénomination de République Unie du Cameroun ?" Le "oui " l'emporte.

Ce référendum abolissait le fédéralisme et donnait naissance à une nouvelle organisation institutionnelle : une république centralisée et divisée en 10 provinces administratives, au grand désespoir des anglophones (environ 20 % de la population). La République unie du Cameroun comptait dorénavant huit provinces de langue française et deux de langue anglaise (provinces du Nord Ouest et du Sud Ouest) et était devenu un Etat unitaire.

En février 1984, M. Paul Biya, successeur de M. Ahidjo à la présidence, parachève cette réforme institutionnelle : il modifie la Constitution en supprimant l'adjectif "unie" derrière le mot "république".

L'ensemble de ce processus a donc conduit l'ancien « Southern Cameroon » à, pratiquement, se fondre dès 1972 dans un Etat unitaire centralisé. Cette dynamique institutionnelle n'a évidemment pas été sans générer certaines frustrations. Au cours des dernières années, nombre d'habitants des deux provinces anglophones, qui représentent un cinquième de la population, ont de plus en plus éprouvé le sentiment d'être complètement marginalisés dans la vie politique camerounaise. Vu le régime autoritaire mis en place au Cameroun, celles-ci n'ont pas immédiatement trouvé de possibilités de s'exprimer mais elles ont, sans conteste, constitué un terreau fertile aux idées sécessionnistes.

2) Musellement de toute contestation civile et politique dans les deux provinces anglophones

1. Généralités

De manière générale, l'action des forces de l'ordre est vivement stigmatisée : arrestations extrajudiciaires, tortures fréquentes dans les commissariats ou autres prisons privées (la fameuse technique de la « balançoire » par exemple), gardes à vue prolongées et libérations largement monnayées, etc.

La prison, ici aussi, reste la cible principale des critiques. Les ONG locales dénoncent avec virulence les conditions indignes de détention.

Ainsi, dans la prison de Bamenda, initialement construite pour accueillir moins de 300 personnes, ce sont près de 650 personnes qui s'entassent dans les cellules. Parfois, l'attente d'un jugement peut prendre des proportions pour le moins déraisonnables, certains restant près de 4 années en détention préventive. De plus, comme le confiait à la mission de la FIDH, un visiteur régulier de la prison de Bamenda, « Poverty kills in prison ». En effet, tout se monnaie dans cet univers carcéral, des soins médicaux à l'assistance judiciaire. Enfin divers témoignages font encore état, comme moyen de punition, de l'utilisation de chaînes à l'encontre de prisonniers³.

2. Etouffement de toute contestation du pouvoir central

³ La pratique au Cameroun de l'enchaînement des prisonniers est depuis longtemps dénoncée. Ainsi, "le 13 mai 1999, le Rapporteur spécial sur la torture s'est rendu à l'hôpital provincial de Bafoussam, où, selon les renseignements qu'il avait reçus, un certain nombre de prisonniers étaient soignés. Dans le premier pavillon visité se trouvaient six détenus atteints, selon leurs dires, de tuberculose : ils étaient enchaînés par paires à leur lit à l'aide d'une chaîne attachée à leur pied ne leur laissant que très peu de mobilité; deux auraient été détenus dans ces conditions depuis 4 mois, deux autres, depuis 2 mois, un, depuis 1 mois et le dernier depuis 1 semaine (...) Dans le deuxième pavillon, se trouvaient six autres détenus, dont un enfant de 16 ans, tous enchaînés à leur propre lit, ainsi qu'un septième détenu libre et chargé d'acheter de la nourriture pour les autres; ce dernier aurait séjourné dans cet hôpital depuis 22 mois, dans l'attente de moyens pour être transféré à Yaoundé où il devait subir une opération à la joue, visiblement hypertrophiée. (...)" (extrait du rapport soumis 11 novembre 1999 par le Rapporteur spécial, Sir Nigel Rodley, à la Commission des droits de l'Homme lors de sa 56^{ème} session).

A ce qui constitue, en quelque sorte, le triste "lot quotidien" du citoyen camerounais, s'ajoute cependant, pour ces provinces anglophones, un type de répression bien spécifique : le harcèlement contre toute personne ou groupe qui tente de contester la structure institutionnelle du Cameroun.

Le rapporteur spécial des Nations unies contre la torture en fait d'ailleurs état dans son rapport du 11 novembre 1999 à la Commission des droits de l'Homme : "selon les renseignements obtenus, les forces de l'ordre auraient à plusieurs occasions, notamment lors de manifestations politiques de l'opposition pendant les périodes pré-électorales, utilisé la force de manière excessive. Des manifestants auraient été grièvement blessés, entre autres, par balles, et certains seraient même décédés des suites de leurs blessures. Des grenades explosives auraient aussi été utilisées dans certains cas. Les forces armées appelées en renfort auraient aussi utilisé la manière forte (...)."

En 1990, le refus du gouvernement de légaliser un parti anglophone, le Front démocratique social (Social Democratic Front, le SDF) provoqua des manifestations dans le Nord-Ouest du pays.

La forte contestation du résultat des élections présidentielles de 1992 (ces dernières virent la victoire du Président Paul Biya contre un candidat anglophone, M. John N'Fruji) attisa encore un peu plus les tensions, les anglophones se sentant victimes d'un véritable "hold-up" électoral⁴.

Depuis cette époque, en 1993 plus précisément, le mouvement sécessionniste anglophone, le *Southern Cameroon National Council* (SCNC), milite pour obtenir un référendum sur la question du droit des Anglophones du Cameroun à l'autodétermination de leurs provinces, malgré l'attachement réaffirmé de l'ONU à l'inviolabilité des frontières⁵.

Se définissant lui-même, non comme un véritable parti politique, mais comme un « mouvement irrédentiste », le SCNC affirme se battre pour l'indépendance des provinces anglophones du Cameroun et, en même temps, contre un pouvoir central qui, selon les mots de son Vice-Président, Monsieur Nfor Ngala Nfor, les « colonise ». Les militants du SCNC expriment leur volonté de mener ces combats de manière non-violente.

Le SCNC est donc devenu une cible privilégiée du pouvoir en place. Le Rapporteur spécial des Nations Unies contre la torture, dans son rapport précité du 11 novembre, a ainsi donné certains exemples d'exactions dont sont régulièrement victimes les militants du SCNC⁶.

⁴ Le Comité des droits de l'Homme de l'ONU en 1994 s'est dans ses observations finales inquiété « des conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections présidentielles du 11 octobre 1992 ». En particulier, il exprime sa préoccupation au sujet « des nombreuses allégations des cas de fraude lors des différents scrutins ».

⁵ Le principe de l'inviolabilité des frontières a été réaffirmé par le Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, en visite à Yaoundé, en mai 2000

⁶ - "Robert Ayuk aurait été arrêté à la place d'un de ses collaborateurs dans son atelier à Nkwen le 25 avril 1994 par un policier apparemment sur ordre du commandant en second du groupement mobile d'intervention de Bamenda. Amené dans le bureau du commandant en second, Robert Ayuk aurait voulu expliquer la méprise, ce à quoi le commandant en second aurait répondu : "You anglophones like to show too much sense, I will teach you a lesson" et l'aurait immédiatement enfermé dans une cellule. Trois heures plus tard, le même commandant l'aurait convoqué et lui aurait ordonné de ramener son collaborateur, ce qu'il aurait refusé de faire. Il aurait alors été frappé et aurait reçu des coups de pieds. Il se serait mis à saigner de la bouche, ce qui aurait provoqué sa libération. Ses deux lettres de plainte datées du 25 avril et du 2 juin 1994 adressées au Procureur général de Bamenda (dont le Rapporteur spécial possède des copies) seraient restées sans réponse à ce jour.

(...)

- **Atambun Geh Sama**, un membre du **Southern Cameroon National Commission (SCNC)** de Bamenda, aurait reçu des balles dans le ventre au rond-point de l'hôpital à Bamenda alors qu'il se rendait à son travail, le 29 mars 1997 vers cinq heures du matin. Selon son témoignage, la seule raison à l'origine de cet acte serait son appartenance au SCNC. Il aurait été immédiatement emmené à l'hôpital où des militaires seraient venus le chercher pour l'amener au poste de gendarmerie dit *up-station*. Le commandant aurait alors ordonné à ces hommes de l'abandonner dans la véranda de l'hôpital et de l'y laisser mourir. Il serait alors resté une nuit à l'hôpital sans recevoir de traitement. Le lendemain matin, il aurait été transporté par ses parents à l'hôpital baptiste de Mbingo, où il aurait subi une intervention chirurgicale pendant plus de quatre heures. Il y serait ensuite resté, sous la surveillance de gendarmes,

Si d'autres mouvements d'opposition dans ces territoires ne militent pas en faveur de l'autodétermination, l'ensemble de ces mouvements se rejoignent sur la demande d'élections libres contrôlées par une commission indépendante.

Il n'appartient évidemment pas à la FIDH de se prononcer sur la légitimité de cette position sécessionniste ou sur la pertinence des différents arguments invoqués. Cependant, toute opinion doit pouvoir se faire entendre et toute association doit pouvoir s'organiser. Les libertés d'expression, d'opinion et d'association sont notamment garanties par les articles 19.1, 19.2, 21 et 22.1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que les articles 9.2, 10.1 et 11 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, qui obligent le Cameroun.

pendant 46 jours. À la fin de son traitement, il aurait été détenu à la gendarmerie dite *up-station* pendant 73 jours. Le 30 juillet, il aurait été transféré à la prison centrale de Yaoundé, où il est actuellement. Il souffrirait encore des suites de son opération et aurait une jambe paralysée suite aux balles qu'il aurait reçues.

(...)

- **Ngalim Peter Mangong Tansa** aurait été arrêté le 31 mars 1997 chez lui par des gendarmes qui l'auraient emmené à la gendarmerie de Kumbo. Il y aurait été violemment frappé par sept gendarmes. Le lendemain matin, il aurait été transféré à Bamenda dans un camion avec des dizaines d'autres prisonniers; tous auraient été obligés de se couvrir la tête avec un sac dans le but de les empêcher de respirer normalement; à chaque fois qu'ils retireraient le sac, ils auraient été frappés. Il aurait été détenu à Bamenda dans une cellule de 3 mètres sur 2,7 en compagnie de 48 autres détenus. Ils auraient été privés de nourriture et d'eau pendant les cinq premiers jours de leur détention. Ngalim Peter Mangong Tansa serait resté enfermé pendant deux mois sans pouvoir à aucun moment quitter sa cellule. Il aurait été frappé à plusieurs reprises et aurait été accusé d'être un membre du SCNC. Il aurait finalement été relâché à Bamenda sans aucun moyen de retourner chez lui à Kumbo, distant de 100 km.

(...)

- **La population de Ngondzeng** aurait été soumise durant les mois de mars et d'avril 1997 à des intimidations, menaces et mauvais traitements de la part de militaires. Lors de ces événements, un certain nombre d'habitants se seraient enfuis et cachés et de nombreuses propriétés auraient été brûlées. Dans l'après-midi du 30 mars, des soldats et gendarmes auraient paradé dans les rues de Ngondzeng de manière à intimider la population civile. Le 16 avril, 16 hommes (dont les noms sont connus du Rapporteur spécial) auraient été arrêtés et détenus à la brigade de gendarmerie de Kumbo où ils auraient été déshabillés et frappés. Treize auraient été libérés le 21 avril 1997; les trois derniers auraient été libérés le 21 mai 1997. Le 21 avril 1997, six autres hommes, membres du SCNC, et deux femmes ayant des enfants en bas âge, la femme et la soeur de Francis Wirngo, auraient été arrêtés, déshabillés et frappés au poste de gendarmerie de Kumbo, avant d'être transférés à Bamenda où ils auraient été soumis à des chocs électriques. Ils auraient ensuite été ramenés le jour même à Kumbo. Le fils âgé de 15 ans de Francis Wirngo aurait aussi été violemment frappé dans la propriété de son père le 21 avril 1997. Le 6 mai 1997, des soldats auraient à nouveau paradé dans les rues de Ngondzeng, menaçant et frappant au hasard les gens qui se trouvaient dans la rue. Ils auraient aussi confisqué des cartes d'identité qu'ils n'auraient rendues qu'après paiement de 1 000 francs CFA.

(...)

- **Augustine Ndamang**, Vice-Président du SCNC, aurait été arrêté le 29 avril 1998 et détenu par la brigade mixte mobile de Bamenda. Selon les informations reçues, il aurait été arrêté pour avoir intenté une action en justice contre un membre du parti au pouvoir. Il aurait appris qu'il était accusé d'être à l'origine d'actes terroristes, mais n'aurait jamais été formellement inculpé. Enfermé durant trois semaines dans une cellule sans lumière, la seule ouverture donnant directement sur un mur, il aurait eu à nettoyer à mains nues les toilettes qui se trouvaient dans cette cellule. Il n'aurait pas été interrogé et n'aurait jamais vu de procureur. **Mbunwei Patrick**, le Secrétaire général du SCNC, aurait été arrêté et détenu dans les mêmes conditions qu'Augustine Ndamang. (...)"

PARTIE II - « USUALLY, THE FIRST OCTOBER IS THE DAY »⁷

1) Début des troubles autour du 1^{er} octobre, date d'anniversaire de la réunification du Cameroun

Le 30 décembre 1999, des inconnus se réclamant du Conseil national du Sud-Cameroun (SCNC) s'étaient emparés des locaux de la télévision nationale à Buéa (à l'Ouest de Douala) et n'avaient pas hésité à proclamer l'indépendance de leur région.

Le 8 janvier 2000, c'est le drapeau indépendantiste qui, symboliquement, fut hissé à Limbé, sur le littoral.

De violents affrontements ont opposé l'armée et les sécessionnistes anglophones du nord-ouest du Cameroun, notamment à Bamenda et à Kumbo, le 1er octobre 2000, date anniversaire de la réunification du pays. Contre l'avis des autorités administratives, les manifestants ont envahi les rues pour célébrer l'indépendance d'une hypothétique République du Southern Cameroon. Des coups de feu ont été tirés et de nombreuses arrestations effectuées le jour même et les jours suivants.

Par exemple :

- **Wirkom Nives Nsai**, né le 18 janvier 1968, sera arrêté le 3 octobre 2000 en raison de son appartenance au SCNC. Il restera détenu durant 7 mois et 17 jours.
- **Dieudonné Fonji Nkiapi**, né en 1984, sera arrêté à Bamenda, le 20 octobre 2000, en possession de matériel du SCNC. Il fera 5 jours de détention.

Avec le 40^{ème} anniversaire de la réunification du pays en 2001, la pression va augmenter d'un cran.

2. Retour sur la répression sanglante des dernières commémorations

a) Le 1^{er} octobre 2001

Le 1^{er} octobre 2001, c'est dans la ville de Kumbo que la répression gouvernementale a été la plus sanglante. A l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la réunification du Cameroun, la tension était à son comble et déjà perceptible avant même la grande marche pacifique organisée par la SCNC.

La mission de la FIDH a rencontré un des participants à la marche pacifique du 1^{er} octobre 2001 à Kumbo, **Emmanuel Wirba Selamu**. Ce dernier, à hauteur de Mbuih, a vu les gendarmes tirer sur la foule.. Emmanuel Wirba Selamu a été touché au pied et a perdu un orteil. Un de ses enfants, Selamo Nsdiwimbim âgé de 15 ans, a été tué lors de cette manifestation. Lui-même devra rester un mois et demi à l'hôpital pour recevoir des soins. Le maire de la ville, évoquant ce 1^{er} octobre 2001, parlera d'une rue baignant de sang lorsqu'il est arrivé sur les lieux.

Plusieurs personnes, qui participaient à cette marche pacifique, ont été tuées à l'occasion de cette vaste opération de répression⁸ :

- **Amindou Bel Suika**, 28 ans,
- **Boniface Laigha Mbinso**, 60 ans,
- **Sela Terence Nsaiwiybin**, 19 ans,
- **Olivier Nyuyki**, 46 ans

⁷ Selon la formule du Vice-Président du SCNC, « habituellement le 1er octobre est le jour où... »

⁸ Les listes présentées ci-dessous émanent du SCNC qui depuis le début des événements recensent les violations des droits de l'Homme commises par les forces de l'ordre à l'encontre de ses militants.

D'autres, comme Emmanuel Wirba Selamu, seront également blessés ou prises sous le feu :

- **Shaidou Mbiudzenyuy**, né en 1960, blessé à la jambe.
- **Gwarsang Fedelis**, né en 1978, blessé au coude.
- **Hillary Nguyedim**, née en 1972, blessée à la poitrine.
- **Joseph Ndiyum**, né en 1965, blessé à l'estomac.
- **Patrick Kome Alabe**, né le 4 décembre 1968.

Un grand nombre de ces manifestants, toujours en raison de leur participation aux marches pacifiques du 1^{er} octobre 2001, à Kumbo ou dans le reste des provinces anglophones, sera arbitrairement arrêté et détenu pour des périodes variables, et ce en violation des instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains et des libertés fondamentales :

A Kumbo

- **Kongso Tobias**, né le 8 juin 1957, 29 jours de détention.
- **Lienghotue Pesieh Dialo**, né le 16 juin 1973, 1 mois et demi de détention.

A Bamenda

- **Samuel Ngiewih Asunkuan**, né le 23 septembre 1938, restera 30 heures en détention.
- **Vincent Feko**, né en 1938, 48 jours de détention.
- **Martin Luma**, 48 jours de détention.
- **Augustine Akuma Tangyie**, née en 1964, 48 jours de détention.
- **Nfor Ngala Nfor**, 48 jours de détention.
- **Thaddeus Bendzeka Tanjo**, né le 15 juillet 1932, 48 jours de détention.
- **Joseph Gwei Chia**, né le 28 février 1963, 48 jours de détention.
- **Charles Nwachan Mbah**, né le 23 mars 1971, 48 jours de détention.
- **Patrick Fai Taniaka**, né le 1^{er} octobre 1961, 48 jours de détention.
- **Tse Fru Micheal**, né le 6 septembre 1958, 48 jours de détention.
- **Thomas Njinia Nwachan**, né le 3 juin 1949, 48 jours de détention.
- **Isaac Sona**, 48 jours de détention.
- **Micheal Tabukim**, 48 jours de détention.
- **Patrick Fai Torlaka**, 48 jours de détention.
- **Che Fru Michael**, 48 jours de détention.
- **Johnson Yoko Titakung**, 48 jours de détention.
- **Francis Ade**, 48 jours de détention.

A Ayukaba

- **Peter Ashu Ayuk**, né en 1951, il restera 15 jours de détention.
- **Michaël Bisong Ayuk**, né en 1950, 15 jours de détention.

A Nkambe

- **Le Révérend Emmanuel Bambo**, il restera 6 jours de détention.
- **Le révérend Ngah**, 6 jours de détention.

b) Le 1^{er} octobre 2002

En 2002, les forces de l'ordre ont arrêté et détenu arbitrairement plusieurs manifestants.

A Fundong

- **Regina Ngam Yuh Mbu**, née le 31 décembre 1965, elle restera 2 jours en détention.
- **Edith Itanghi**, née en 1984, 2 jours de détention.
- **Francis Chia Ngong**, né en 1963, 2 jours de détention.

A Lebeliem

- **Leke Théodore**, 55 ans, il restera 52 en détention.
- **Charles Atemnkeng Fobellah**, 52 jours de détention.
- **Ngosung lazerous Fobellah**, 52 jours de détention.
- **Martin Nkongmi**, 52 jours de détention.
- **John Nojang Lemondem**, 52 jours de détention.
- **Francis Bezanzi Njimin**, 52 jours de détention.

A Bamenda

- **Gilbert Forbah Nji**, né le 7 avril 1978, il restera 1 jour et demi en détention.

3. Intimidations et pressions du pouvoir autour de cette date fatidique

Comme l'ont confié à la mission de la FIDH, les différentes autorités administratives rencontrées et les responsables du SCNC, cette commémoration du 1^{er} octobre dans les provinces anglophones se prépare à l'avance.

Dans ces conditions, les intimidations du gouvernement camerounais à l'encontre du mouvement sécessionniste se multiplient dès l'approche de chaque 1^{er} octobre. A recueillir différents témoignages, l'impression qui domine est même celle d'une totale « carte blanche », d'une latitude complète, laissées par les autorités camerounaises à leurs forces de l'ordre pour éviter une contestation trop bruyante de la structure institutionnelle du pays.

Pour ce faire, il s'agit dans un premier temps de dissuader les manifestants potentiels, puis de châtier, rapidement pour la valeur de l'exemple, certains récalcitrants.

La mission de la FIDH a ainsi pu longuement rencontrer **Mosses Punnsa Komban**.

Le 14 septembre 2001, ce militant du SCNC a fait l'objet d'une première arrestation à son domicile vers 20H00.

L'ordre est venu directement du Préfet de la région. Il restera détenu durant deux mois dans de très mauvaises conditions et sera battu à plusieurs reprises. Vu son état, il sera alors transféré à l'hôpital de la ville où il restera une semaine. Il sera finalement traduit devant un tribunal qui ordonnera sa libération.

Le 11 septembre 2002, des gendarmes à moto arrivent à son domicile. Ils procèdent à son arrestation et l'emmenent à leur compagnie à Kumbo. Il est ensuite transféré dans la nuit à la brigade de Jakiri avec un autre militant du SCNC. Il y reste deux jours avant un retour dans la ville de Kumbo où il est entendu par un magistrat. Il sera ensuite emmené à la ville de Bamenda et exhibé devant des caméras de la télévision nationale avec des pancartes sur lesquelles sont inscrits des slogans tels que « tueurs de gendarmes ». Il refuse de les porter et est battu puis remis en cellule, les mains enchaînées dans le dos. Ensuite, les gendarmes sont venus le chercher pour le conduire à la prison de Bafoussa. Il y restera sept mois dans une prison surpeuplée. Il faudra par la suite une visite du président du Tribunal militaire, qui viendra l'interroger en cellule, pour qu'il soit libéré quatre jours après.

La mission de la FIDH a également entendu Monsieur **Kidzi Shisong**.

Dans le courant du mois de septembre 2001⁹, des gendarmes sont venus dans sa concession. Ce militant du SCNC a dû se cacher durant quinze jours dans la forêt avoisinante. Lorsqu'il aura le courage de sortir de son refuge, il retrouvera sa concession entièrement pillée. Un de ses fils, qui n'avait pu s'enfuir avec lui, le jeune Ferdinand Mokindzi âgé de 15 ans, a disparu depuis cette violente descente policière. Son père est toujours sans nouvelles un an après ...

Par la suite, la mission de la FIDH a encore pu recenser d'autres plaintes de militants du SCNC portant sur des faits, tous relatifs à leur engagement en faveur du SCNC, et toujours fort proches du 1^{er} octobre 2001 ou 2002 :

a) En 2001

- **Alfred Titacho**, arrêté à Santa le 25 août 2001 et détenu durant 5 jours ;
- **Nsabinla Ngwan Servattus**, né le 12 avril 1949, arrêté à Kumbo le 28 août 2001 et détenu durant 33 jours ;
- **Elias Bame**, né en 1957, arrêté à Tobin-Kumbo, le 14 septembre 2001 et détenu durant 6 semaines;
- **Kpansa Moses Komban**, né le 58 mars 1945, arrêté Tobin-Kumbo le 14 septembre 2001 et détenu durant 2 mois ;
- **Pa Pastor Fai**, né en 1925, arrêté à Kumbo le 15 septembre 2001 et détenu durant 24 heures ;
- **Humphrey Mbinglo Hithler**, 59 ans, arrêté sur la route de Kumbo à Sabga le 24 septembre 2001 et détenu durant 54 jours ;
- **Henry Ndeh Nya**, né en 1941, arrêté à Bamenda le 25 septembre 2001 et détenu durant 53 jours ;
- **Henry Nji Fomuki**, arrêté à Mbengwi le 25 septembre 2001 et détenu durant 30 jours ;
- **Francis Wirkom Keka**, né en 1943, arrêté à Njavnyuy-Kumbo le 28 septembre 2001 et détenu durant 15 jours ;
- **John Obenakpah Ako**, né le 8 juin 1969, arrêté à Ebam le 28 septembre 2001 et détenu durant 15 jours ;
- **Noël Wantata Mobit**, arrêté à Bamenda le 30 septembre 2001 et détenu durant 6 jours ;
- **Francis tata**, né le 11 avril 1967, arrêté à Bamenda le 30 septembre 2001 et détenu durant 48 jours ;
- **John Enow**, né le 20 décembre 1936, arrêté à Banya-Mamfé le 3 octobre 2001 et détenu durant 15 jours ;
- **Ishaku Wirdin**, né en 1930, arrêté à Jakiri le 4 octobre 2001 et détenu durant 5 mois ;
- **Gilbert Bame**, né en 1959, arrêté à Jakiri le 4 octobre 2001 et détenu durant 5 mois ;

b) En 2002

- **Augustine Akuma Tangyie**, née en 1964, arrêtée à Bamenda le 9 septembre 2002 et détenue durant 1 heure ;
- **Henry Nsadze**, arrêté à Kumbo le 10 septembre 2002, torturé et transféré à la prison de Bafoussa dans l'attente d'un procès ;
- **Edwin Limfonyuy**, arrêté à Kumbo le 10 septembre 2002, torturé et transféré à la prison de Bafoussa dans l'attente d'un procès ;
- **Moses Komban**, arrêté à Kumbo le 10 septembre 2002, torturé et transféré à la prison de Bafoussa dans l'attente d'un procès ;
- **Thomas Kongso**, arrêté à Kumbo le 10 septembre 2002, torturé et transféré à la prison de Bafoussa dans l'attente d'un procès ;
- **Joseph Wokitukebui**, arrêté à Kumbo le 10 septembre 2002, torturé et transféré à la prison de Bafoussa dans l'attente d'un procès ;
- **George Shiynyuy**, 38 ans, décédé de suite de tortures à Kumbo le 15 septembre 2002 dans les locaux gendarmerie ;
- **Ivo Atoh Mucha**, né en 1955, arrêté à Wum le 27 septembre 2002 et détenu durant trois semaines ;
- **Nfor Ngala Nfor**, arrêté à Mamfé le 27 septembre 2002 et détenu durant 26 jours ;

⁹ Ce monsieur d'un certain âge ne se souvient plus avec précision du jour exact.

- **Joseph Agbor Mfaw**, né le 25 août 1935, arrêté à Mamfe le 28 septembre 2002 et détenu durant 25 jours ;
- **Daniel Agbor Tabe**, né en 1950, arrêté à Mamfe le 29 septembre 2002, et détenu durant 23 jours ;
- **Valery Tambe Atem**, né en 1974, arrêté à Banya le 29 septembre 2002 et détenu durant 3 semaines ;
- **Samuel Ojong Ndip**, né le 20 novembre 1973, arrêté à Mamfe le 29 septembre 2002 et détenu durant 3 semaines ;
- **John Enaw Enow**, né le 20 décembre 1936, arrêté à Mamfe le 29 septembre 2002 et détenu durant 3 semaines ;
- **Thomas Njinia Nwachan**, né le 3 juin 1949, arrêté à Bamenda le 30 septembre 2002 et détenu durant 17 jours.

4. Et en 2003, situation à haut risque ?

A l'approche des élections présidentielles de 2004, de nouvelles vagues d'intimidation et de répression sont malheureusement à craindre à l'approche d'un nouveau 1^{er} octobre.

Un journaliste a confié à la mission de la FIDH que, cette année, « *c'est encore le 1^{er} octobre de tous les dangers* », ajoutant que, à cette date là, « *tout peut arriver* ».

Lors des différents contacts que la mission de la FIDH a pu prendre lors de son séjour à Bamenda et Kumbo, tous ses interlocuteurs lui ont fait part de leur angoisse à l'approche de cette commémoration. Le maire de la ville de Kumbo a bien précisé que, de chaque côté, cette journée est préparée depuis longtemps et il s'est également inquiété de la tenue prochaine d'une réunion publique du SCNC dans sa ville.

Déjà, le vendredi 15 août 2003, le Vice-Président de la zone Sud du SCNC, **Monsieur Théodore Leke**, a été arrêté, maltraité et emmené à la gendarmerie de Pendamboko. Monsieur Leke se rendait à Bamenda lorsque, vers 14H45, aux abords de la rivière Mungo, les gendarmes l'ont interpellé. M. Leke est toujours détenu au jour de diffusion de ce rapport.

CONCLUSIONS

Les assassinats, arrestations arbitraires, mauvais traitements, atteintes à la liberté d'opinion, d'expression, d'association et de manifestation mentionnés dans le présent rapport illustrent le fait que la question anglophone prend, au fil des ans, de plus en plus d'ampleur au Cameroun.

Un journaliste confiait ainsi à la mission de la FIDH que, d'ici à peine 10 années, « *toute le monde saura qu'il y a un problème sécessionniste au Cameroun car chaque année, la tension monte d'un cran, d'un cran ...* ».

Or, jamais depuis l'indépendance du pays, le Gouvernement camerounais n'a voulu prendre en compte les revendications anglophones. En témoigne l'absence, depuis tant d'années, du moindre cadre « *ad hoc* », de conférence quelconque pour examiner cette question et confronter les positions.

Dans ce climat particulier, exacerbé encore par l'imminence d'un scrutin présidentiel, le pire est malheureusement à craindre.

Et ce pire, pour la FIDH, ce serait à nouveau des morts en silence.

RECOMMANDATIONS

La FIDH recommande au gouvernement camerounais :

- De garantir l'intégrité physique et psychologique de l'ensemble des citoyens, en particulier de la population anglophone du Cameroun
- De respecter les libertés d'opinion, d'expression, d'association et de manifestation dans les provinces anglophones telles que garanties par les instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains ratifiés par le Cameroun ;
- De respecter, en toutes circonstances, le droit à un procès équitable, en particulier le principe de la présomption d'innocence, conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- De procéder à des enquêtes sur les actes de torture, d'exécutions sommaires et de disparitions forcées ; identifier les auteurs de telles exactions et les poursuivre conformément aux dispositions internationales relatives aux droits de l'Homme ; permettre aux victimes et leur famille d'obtenir réparation ;
- D'inviter le Rapporteur spécial des Nations unies contre la torture et le Groupe de travail sur les détentions arbitraires de venir enquêter au Cameroun, notamment dans les provinces anglophones ;
- D'organiser un véritable débat politique sur les revendications émanant de l'ensemble des groupes anglophones en créant une structure "*ad hoc*" de discussion ;
- De ratifier le protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples.